

I. POSSIBILITÉS D'EXPORTATION

Actuellement il y a des instructions particulières – ainsi que des certificats mentionnés au point VII - pour l'exportation vers Cuba de :

- viande de porc
- saucisses et autres produits à base de viande de porc
- viande de volailles
- saucisses et autres produits de viande de volailles

II. CONDITIONS D'INSTALLATION

Il n'y a pas de conditions spéciales imposées pour l'exportation vers Cuba qui s'ajouteraient à celles de l'arrêté royal "Installations".

III. CONDITIONS D'EXPLOITATION

Il n'y a pas de conditions spéciales imposées pour l'exportation vers Cuba qui s'ajouteraient à celles imposées par l'arrêté royal "Exploitations".

IV. CONDITIONS D'EXPERTISE

Il n'y a pas de conditions spéciales imposées pour l'exportation vers Cuba qui s'ajouteraient à celles de l'expertise normale.

V. CONDITIONS DE CONTROLE

Il n'y a pas de conditions spéciales imposées pour l'exportation vers Cuba qui s'ajouteraient à celles du contrôle normal.

VI. DEMANDE D'AGREMENT POUR L'EXPORTATION

Les demandes d'exportation vers Cuba doivent s'effectuer selon la procédure générale et à l'aide du formulaire de demande (EX.VTP.demande.01) étant donné que Cuba applique le système de **liste fermée d'établissements**. L'administration centrale se charge du traitement de la demande d'agrément par le service vétérinaire cubain. Ceci peut prendre plusieurs semaines. Le service vétérinaire cubain envoie un auditeur qui vérifie à nouveau l'ensemble du dossier et qui effectue une **visite d'inspection**. L'agrément entre en vigueur dès réception de la confirmation écrite de l'administration centrale.

VII. CERTIFICATS

<u>Code AFSCA</u>	<u>Titre du certificat</u>	
CU.13.01.00.02	Certificat de salubrité pour l'exportation de viande de porc vers Cuba	3 p.
CU.13.07.10.02	Certificat de salubrité pour l'exportation de saucisses et autres produits à base de viande de porc vers CUBA	3 p.
CU.20.02.00.02	Certificat de salubrité pour l'exportation de viande de volailles vers Cuba	3 p.
CU.20.07.10.01	Certificat de salubrité pour l'exportation de saucisses et autres produits de viande de volailles vers Cuba	3 p.

VIII. CONDITIONS DE CERTIFICATION

VIII.A. CU.13.07.10.01 EXPORTATION DE SAUCISSES ET PRODUITS A BASE DE VIANDE DE PORC

Point III.3a

Vous pouvez signer la référence lorsque les exigences de la réglementation belge en vigueur sont remplies.

Point III.4

Vous pouvez signer la référence sur base du plan national de contrôle en cours

Point III.13

Vous pouvez signer la référence lorsque les exigences de la réglementation belge en vigueur sont remplies.

VIII.B. CU.20.07.10.01 EXPORTATION DE SAUCISSES ET AUTRES PRO- DUITS A BASE DE VIANDE DE VOLAILLE

Point IV.2a

Vous pouvez signer la référence lorsque les exigences de la réglementation belge en vigueur sont remplies.

Point IV.3

Vous pouvez signer la référence sur base du plan national de contrôle en cours

Point III.11

Vous pouvez signer la référence lorsque les exigences de la réglementation belge en vigueur sont remplies.